



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1136 – HERBIFIX EV
dossier lié n° 7200456

Maisons-Alfort, le 30 septembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation adjuvante
HERBIFIX EV, revente de VEGELUX**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BHS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation HERBIFIX EV.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence VEGELUX détenu par COMPTOIR COMMERCIAL DES LUBRIFIANTS, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 7200456, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2013 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour HERBIFIX EV est bien strictement identique à celle déclarée pour VEGELUX ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre BHS et COMPTOIR COMMERCIAL DES LUBRIFIANTS ont été fournies ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation HERBIFIX EV, présentée par BHS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit VEGELUX.

Marc MORTUREUX